



Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

EXAMEN PÉRIODIQUE DE LA BELGIQUE DEVANT LE COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

1. Directive Biens et Services

La Commission européenne a proposé, le 2 juillet 2008, une directive visant à interdire toute discrimination fondée sur l'âge, le handicap, la religion ou les convictions et l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence de l'Union européenne. La proposition a été adoptée par le Parlement le 2 avril 2009.

Le législateur belge a légiféré en la matière sans attendre la directive, mais il serait intéressant d'introduire la possibilité de recours devant la Cour de justice de l'Union européenne.

2. Demande d'un plan national contre le racisme

Nous encourageons le gouvernement belge à se doter d'un plan national contre le racisme et les discriminations dans les domaines de :

- L'emploi : Discriminations à l'embauche, chômage plus élevé, salaire plus bas et mauvaises conditions de travail participent à l'exclusion sociale des personnes issues des minorités non européennes qui peinent à trouver du travail et à le garder. Le MRAX se positionne en faveur d'une politique de quota (objectifs quantitatifs) comprenant des mesures de soutien à l'emploi pour les personnes issues des quartiers socio-économiquement défavorisés.
- L'enseignement : Face à un enseignement à deux vitesses dans lequel se croise ségrégation ethnique, spatiale et sociale, le plan national doit prévoir une formation aux compétences interculturelles pour le corps enseignant, des programmes scolaires qui reconnaissent le multilinguisme comme une richesse et qui favorise une connaissance de l'Histoire détachée du prisme européen. Ces mesures en faveur d'un pluralisme culturel, religieux et philosophique dans l'enseignement, devraient permettre à tous les élèves de se construire une identité plurielle, assumée et reconnue et, in fine, participer à la lutte contre le décrochage scolaire.
- Les médias : L'absence des minorités dans les contenus ainsi que dans le fonctionnement interne des médias est manifeste. Le plan national devrait intégrer des programmes d'action qui visent à promouvoir l'expression de la diversité culturelle et des langues à travers les médias généralistes. Ces programmes devraient également faciliter l'accès des minorités aux réseaux professionnels afin

d'assurer la visibilité des créations artistiques du plus grand nombre et préserver les concepts d'identité et les liens sociaux entre les communautés et les cultures.

3. Stratégie nationale pour l'intégration des Roms

Nous demandons à ce que la stratégie nationale pour l'intégration des Roms soit implémentée dans son entièreté.

Nous demandons que la « Task Force » annoncée par la Région Bruxelloise soit lancée.

4. Liberté religieuse

Nous dénonçons depuis plusieurs années le fait que de nombreuses personnes de confession musulmane se voient limitées dans leur droit de « *manifester [leur] religion ou [leur] conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.* ». Ces restrictions à la liberté religieuse – à l'école, dans l'emploi, dans les administrations – s'appuient sur une lecture idéologique des concepts de laïcité et de neutralité. Nous demandons l'adoption d'une neutralité inclusive du pluralisme religieux et philosophique belge.

5. Liberté d'expression

Nous rappelons qu'il s'agit d'une liberté fondamentale qui n'est, toutefois, pas absolue. Des restrictions peuvent et doivent être apportées pour autant qu'elles soient prévues par une loi et qu'elles constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique.

6. Islamophobie

Ainsi que l'a pointé le Centre interfédéral pour l'égalité des chances¹, le nombre de propos et d'agressions à caractère islamophobe a augmenté. Or, les discours islamophobes sont légitimés par le monde politique, académique et médiatique avec un parallèle constamment fait avec la radicalisation.

- Nous demandons qu'un observatoire de l'islam soit mis en place afin d'apporter une source d'information éclairée sur l'islam et sur les courants de pensée ;
- Nous demandons la mise en place d'une stratégie nationale contre l'islamophobie qui permettrait de chiffrer l'ampleur de ce phénomène ;
- Nous demandons la mise en place d'une « cellule de veille islamophobie »² permettant de recenser et chiffrer les cas d'islamophobie ;
- Nous soulignons le rôle fondamental des médias quant à la déconstruction des préjugés. Nous demandons ainsi la contribution active des opérateurs publics à la déconstruction des représentations et des préjugés.

¹ <http://www.diversite.be/lislamophobie-fait-des-victimes-de-la-toile-vers-lespace-public> (page consultée le 27 avril 2015)

² Composée des représentants du cabinet des SPF des affaires intérieures et de la justice, du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et des représentants de la société civile.

7. Antisémitisme

Plus que jamais, l'antisémitisme reste d'actualité. Les récents attentats en Belgique et en Europe l'ont démontré.

- Nous demandons le renforcement de la « cellule de veille antisémitisme » ;
- Nous demandons l'organisation d'activités d'information et de sensibilisation sur la Shoah ;
- Nous demandons la création d'un grand musée à Bruxelles, capitale de l'Europe, qui porterait notamment sur l'histoire de la Shoah ;

8. Négrophobie

Nous avons cru trop vite que le racisme biologique s'était effacé suite à l'apparition du racisme culturel et/ou religieux. Or le racisme à l'égard des subsahariens est toujours présent et largement enraciné dans la culture.

La lutte contre la négrophobie doit donc passer par la culture.

- Nous demandons la révision de nos manuels scolaires qui ignorent jusqu'à présent les périodes d'esclavagisme, les colonisations, l'histoire du continent africain
- Nous demandons la création d'un musée consacré à l'histoire du continent africain ;
- Nous demandons que la Belgique reconnaisse et assume son passé colonial.
- Nous demandons la mise en place d'une « cellule de veille négrophobie »³ permettant de recenser et chiffrer les cas de négrophobie.

9. Cyberhaine

La cyberhaine présente un certain nombre de défis :

1. Le pseudonyme donne à l'auteur un certain anonymat ;
2. Internet permet de diversifier les modes d'expression des messages racistes et xénophobes grâce à différents canaux comme la musique, les jeux vidéos, la diffusion par courrier électronique,.... ;
3. L'irruption de messages sur internet est difficile à contrôler. Contrairement aux médias traditionnels, il n'y a pas de contrôle a priori de l'information par un éditeur de journal ou un responsable de programmation ;
4. Internet est un média international. En conséquence, certaines protections juridiques nationales pourront s'avérer ineffectives ;
5. Difficile de prouver les mauvaises intentions des auteurs (pas aussi clairs qu'une discrimination) ;
6. Généraliser la "responsabilité professionnelle", pour l'ensemble des intervenants ;

Le Conseil de déontologie journalistique a effectué un certain nombre de recommandations auxquelles nous nous joignons :

³ Composée des représentants du cabinet des SPF des affaires intérieures et de la justice, du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et des représentants de la société civile.

1. Le média qui ouvre un forum doit signaler aux internautes des conditions générales d'utilisation (règles d'accès, limites légales au contenu, sanction si transgression) ;
2. L'expression d'un internaute dans un forum est conditionnée par son inscription préalable dans laquelle son identité complète doit être communiquée et vérifiée ;
3. L'internaute doit avoir la possibilité de signaler un message abusif. Par contre, les fonctions permettant de valoriser un message ne sont pas recommandées.

Nous demandons également une meilleure collaboration des gestionnaires de site dans la transmission des données des utilisateurs lorsqu'un délit – notamment - t raciste est commis.

10. Promotion de la diversité et du pluralisme

Le MRAX perçoit les différentes mixités (culturelles, ethniques, convictionnelles, philosophiques,...) comme autant de richesses au sein de notre société. Nous travaillons à les promouvoir afin que chaque appartenance particulière pleinement assumée puisse être une source d'émancipation et de contribution positive au vivre ensemble plutôt qu'un facteur d'exclusion entraînant frustration et repli identitaire. Nous ne percevons pas les appartenances particulières comme des menaces au développement d'un projet de société global, le MRAX est persuadé qu'un dénominateur commun existe entre tous les êtres humains qui permet à ceux-ci de vivre naturellement ensemble dès lors que chacun est reconnu dans ce qu'il est ou souhaite être sans souffrir d'une inégalité de droit.

Le MRAX
Mai 2015

MRAX asbl

Le MRAX est la plus ancienne organisation antiraciste en Belgique, née il ya plus de 60 ans sur les cendres du génocide nazi à l'initiative de Juifs résistants communistes

Rue de la Poste, 37 • BE-1210 Bruxelles • Tél. : +32 (0)2 209 62 50 • Fax : +32 (0)2 218 23 71

Courriel : mrax@mrax.be • Site : www.mrax.be

N° entreprise : 0415.750.215 • N° compte : BE67 0012 3298 5487